

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 28 Septembre 2023

Délibération n°20230928_07

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 45

Suppléants : 2

Pouvoirs : 5

= VOTANTS : 52

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : SPORT : attribution d'une subvention au profit d'un sportif de haut niveau

Le jeudi 28 septembre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22/09/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de VOUHARTE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne - GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-GAUTHIER Yolande suppléante de LIZOT Jackie

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-CAILLAUD Nadia pouvoir à CROIZARD Christian

2- DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

3-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

4-POTEL Maryse pouvoir à GIRAUD-BERNARD Éric

5-SEVRIT Raymond pouvoir à COMBAUD Renaud

Absents/excusés : CHABAUTY James – TEILLET Anne - COMBAUD Alain – BOIZUMAULT Sylvie – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – MUGNIER Pierre-Hermann - JEUNE Karine – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CHARRIAUD Sébastien - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : SPORT : attribution d'une subvention au profit d'un sportif de haut niveau

Vu la délibération n°20190627_09 en date du 27 juin 2019 modifiant le règlement des aides aux sportifs de haut niveau,

Vu la demande en date du 18 juillet 2023 du club de vélo le Guidon Manslois, sollicitant l'aide communautaire à un sportif de haut niveau au profit de Simon DARRICADES,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le guidon manslois (Mansle) sollicite l'aide communautaire au profit de Simon DARRICADES, né le 26/02/2007, résidant à Anais et licencié au club de vélo, qui participera au championnat de France FFC de sa catégorie.

Monsieur le Président rappelle les critères d'éligibilité de l'aide communautaire, à savoir :

- ✓ Le compétiteur doit être licencié d'un club sportif dont le siège administratif est situé sur le territoire communautaire ou exerçant ses activités sur le territoire communautaire.
- ✓ Le compétiteur doit être âgé de moins de 25 ans.
- ✓ Le compétiteur doit être domicilié sur le territoire communautaire.
- ✓ Le compétiteur doit justifier de sa participation à une compétition sportive de niveau « championnat de France ».
- ✓ Une aide maximum de 100 €/compétiteur/an est allouée dans la limite de l'enveloppe votée annuellement par la Communauté de Communes.
- ✓ Le compétiteur et le club doivent en contrepartie de la gratification financière allouée, communiquer sur le soutien financier de la Communauté de Communes, lors des événements publics.

Monsieur le Président précise que Simon DARRICADES est éligible et propose d'allouer la somme de 100 € au bénéfice de l'intéressé via son club d'affiliation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** l'aide précitée au profit de Simon DARRICADES via le guidon manslois, son club sportif d'affiliation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches et signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

